

à l'honorable ministre lui-même qu'il devait se rendre compte exactement de la position et des droits du gouvernement fédéral dans ce territoire, et dire si ce n'est pas le gouvernement local qui a juridiction sur ces territoires, comme je suis porté à le croire. Au lieu de cela, nous constatons que le département de l'Intérieur ici à Ottawa commence à exercer les fonctions du gouvernement local des Territoires, et M. Smart vient de télégraphier au juge Richardson de ne pas recevoir de recommandations pour permis venant du gouvernement des Territoires. Le résultat de cette affaire, c'est que certaines correspondances furent échangées, et dans l'une d'elles l'honorable ministre de l'Intérieur fit une déclaration, sur laquelle je ne puis pas le féliciter en sa qualité d'avocat, parce que si un homme fût jamais mis au pied du mur ce fut bien lui, et il dut passer par les prétentions émises par le Procureur-général des Territoires du Nord-Ouest.

Au cours de sa mission, M. Bulyea a rencontré le major Walsh qui était alors commissaire du Yukon, et il lui communiqua l'arrêté du conseil en vertu duquel il tenait sa nomination et son autorité, et dans lequel étaient aussi indiqués les règlements qui avaient été adoptés et qu'il était chargé de faire observer. Le major Walsh qui était le premier officier du département de l'Intérieur au Yukon, ridiculisa l'idée de sa nomination, et prétendit que tout cela ne valait rien. M. Bulyea lui fit alors voir l'acte du Territoire du Nord-Ouest en vertu duquel le lieutenant-gouverneur des Territoires a seul le droit d'accorder des permis et de régler toutes les questions se rapportant à la vente des spiritueux ; il lui fit remarquer de plus que l'acte du parlement du Canada, en vertu duquel il tenait sa nomination, ne pouvait être annulé par un arrêté du Conseil ou des instructions venant du gouvernement d'Ottawa. M. Bulyea continua son voyage vers le Yukon et atteignit Dawson. Les premières difficultés commencèrent lors de la réception d'une lettre du major Walsh adressée à M. Constantine, l'inspecteur de la police à cheval à Dawson. Plus tard, M. Constantine se retira du conseil et, sur la demande de M. Bulyea, il lui remit une copie de la lettre qu'il avait reçue, laquelle fut lue par ce dernier dans la Chambre. Le major Walsh écrivait à son subalterne pour le mettre en garde contre certains personnages envoyés au Yukon par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour accorder des licences pour la vente des spiritueux en gros et pour régulariser le tarif ; que M. Bulyea semblait être un parfait gentilhomme mais n'avait pas d'affaires à Dawson. M. Bulyea fit remarquer qu'une telle lettre de la part de son supérieur plaçait M. Constantine dans une position très difficile.

Le lendemain ils se rencontrèrent de nouveau, et le major paraissait être de très mauvaise humeur. Il dit à Bulyea qu'il

était surpris, qu'après ce qu'il lui avait dit, de le voir se mêler encore de la vente des spiritueux.

Bulyea répondit qu'il agissait strictement en vertu d'une autorisation et en vertu d'instructions formelles reçues des autorités légitimes. Le major se fâcha, et, comme c'était le dimanche, il commença à se faire un rassemblement, et Bulyea s'en alla. Walsh, après l'avoir informé qu'il n'avait aucune juridiction, lui dit qu'il verrait tous les intéressés et leur dirait que tout le monde avait le droit de faire le commerce de détail des spiritueux, malgré Bulyea, et que ce dernier n'avait aucun moyen d'appliquer des règlements.

Et plus tard, dans ce rapport, on nous dit comment le major a accordé des permis à qui il lui a plu d'en accorder, et comment il en a refusé à qui il a voulu, et le résultat a été qu'après peu de temps, il a amené une telle confusion dans Dawson, que cette ville est retournée à l'ancien mode, c'est-à-dire, au manque absolu de restrictions. Vous demandez : "Pourquoi, alors, M. Bulyea n'a-t-il pas appliqué la loi ?" Il a tenté de la mettre en vigueur. Mais Wade était le seul avocat, et Wade n'a pas voulu lui prêter son concours, et lorsqu'un autre avocat s'est présenté, il a eu peur de Wade, et n'a pas voulu prendre de procédures, tandis que les magistrats craignaient Walsh. Ainsi, le propre représentant de la seule autorité constituée en ces matières, M. Bulyea, a été gêné par les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, les magistrats, craignant le procureur général, n'ont pu remplir leurs fonctions, et tout le rouage de la procédure a été arrêté par un officier du gouvernement fédéral.

On commet encore ces mêmes bévues, M. l'Orateur ; une semblable incompétence, démontrée par ce que j'ai lu à la Chambre, se voit encore là.

Je crois avoir établi, en ce qui concerne le ministère de l'Intérieur, en tout cas, ce que j'ai dit à la dernière session, ou il y a une couple de sessions—observation qui a jeté tant de trouble dans l'âme du ministre de l'Intérieur—savoir, que cette administration n'a pas l'instinct du gouvernement.

Je reviens à la carte. Lorsque j'exposais la bévue colossale que l'on a commise en indiquant, sur une carte publiée par le ministère de l'Intérieur, la frontière du Yukon conformément aux prétentions des Américains, le ministre des Travaux publics (M. Tarte) a demandé à voir cette carte. Elle lui a été envoyée, et, comme s'il eût triomphé, il a signalé cette note insérée à la fin : "La question de la frontière entre le Canada et l'Alaska n'est pas encore résolue. Sur la carte, la ligne frontière est indiquée comme réclamée par les Etats-Unis." Mais tous ceux qui jetteront un coup d'œil sur cette note verront qu'elle est imprimée en caractères différents de ceux de la ligne qui la précède immédiatement. L'impres-